

CHARTRE POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap de CSF FORMATION a pour objectif de favoriser l'accueil des personnes en situation d'handicap lors des formations dispensées dans nos locaux.

Par cette charte, nous nous engageons à garantir aux personnes en situation de handicap, une écoute attentive à leurs demandes, un bon accompagnement durant nos formations et de mettre leur disposition une offre de service prenant en compte leurs besoins spécifiques.

NOS ENGAGEMENTS

- Sensibiliser le personnel du centre sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Accueillir, prendre en compte les besoins spécifiques
- Proposer des solutions aux demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination
- Accueil à temps partiel ou discontinu, avec une durée de formation adaptée au handicap
- Mise à disposition de matériels spécifiques comme des bureaux mobiles et inclinables, des fauteuils réglables
- Supports numériques et de matériels informatiques et pédagogiques adaptés aux différents handicaps
- Aménagement des modalités d'évaluation
- Accompagnement, notamment lors des phases d'examen ou test, par une aide humaine
- Adaptant notre méthode pédagogique de formation
- S'assurant de la capacité d'accueil des locaux de formations à la situation des personnes en situation de handicap

MISSIONS DE NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP

- S'assurer de l'accueil et du suivi de la personne en situation de handicap
- Adapter des mesures organisationnelles (horaire, rythmes...);
- Organiser la prise en compte des situations de handicap
- Accompagner la mise en œuvre d'une politique handicap
- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès l'accueil dans le centre de formation.
- Veiller à une égalité de traitement lors des phases des tests de positionnement
- Permet un égal accès au droit à la formation pour les personnes en situation de handicap
- Assurer une veille réglementaire
- Identifier et actualiser les ressources disponibles
- Capitaliser sur la dimension handicap
- Capitaliser les informations nécessaires à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap
- Proposer le développement de l'accessibilité pédagogique des formations dispensées
- Repérer les problématiques et axes de progrès.
- Concilier les conditions de handicap avec l'appui du référent handicap des entreprises clientes
- Mettre en place des outils facilitateurs permettant l'intégration